



Nom du prestataire de compte : Keytrade Bank succursale belge d'Arkéa Direct Bank S.A.

Intitulé du compte : Compte à vue

Date: 01/04/2022

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document https://www.keytrade-bank.be/files/documentcenter/docsPricesTariff_fr.pdf ainsi que https://www.keytradebank.be/files/documentcenter/interets_fr.pdf
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement. Vous le trouverez en Annexe du présent document.

Service	Frais	
Services de compte généraux		
Fourniture de compte		Gratuit
Tenue de compte		Gratuit
Extraits électroniques		Gratuit
Paiements (à l'exclusion des cartes)		
Virements en euro (SEPA¹) :		
Virements électroniques	Illimité	Gratuit
Virements papier	Par Opération	1,50 €
Virements internationaux² :		
Virements électroniques :		
≤ 12.500€	Par Opération	15 € + 0,30 + frais du correspondant ³
> 12.500€	Par Opération	15 € + 0,10 % (avec un max. de 125 €) + frais du correspondant ³
Virements papier	Non disponible	
Recherches, modifications et récupérations	Par Opération	25€ ⁴
Ordre Permanent	Illimité	Gratuit
Domiciliation	Illimité	Gratuit

1 - Ce sont des paiements en EUR vers un pays de la zone SEPA (Consultez la [liste complète](#)).

2 - Ce sont des paiements en devises étrangères vers ou en dehors de la zone SEPA. Ainsi que pour les virements en EUR en dehors de la zone SEPA

3 - Frais du correspondant: sauf instructions de votre part, les frais bancaires en Belgique sont à votre charge et les frais bancaire à charge du bénéficiaire. Des frais et commissions peuvent toutefois être prélevés au donneur d'ordre par nos correspondants étrangers lorsque le paiement est à effectuer «sans frais pour le bénéficiaire».

4 - Majorés le cas échéant des frais qui nous sont réclamés par notre (nos) correspondant(s). Pour les virements internationaux vers des banques qui sont sur une liste de sanctions des autorités européennes et / ou belges et qui sont, par conséquent, rejetés et renvoyés, le tarif normal sera appliqué.

Service		Frais
Cartes et espèces		
Fourniture d'une carte de débit ⁵	Par titulaire et par compte	Gratuit
Fourniture d'une carte de crédit ⁵		
* VISA Classic	Par an	Gratuit ⁶ (25€)
* VISA Gold	Par an	Gratuit ⁶ (50€)
* VISA Platinum	Par an	Gratuit ⁶ (150€)
Frais d'utilisation des cartes bancaires dans la zone euro		
Paiements électroniques		
* Par carte de débit	Illimité	Gratuit
* Par carte de crédit	Illimité	Gratuit
Retraits aux distributeurs automatiques de billets ⁷		
* Par carte de débit	Illimité	Gratuit
* Par carte de crédit	Illimité	Gratuit
En dehors de la zone euro		
Paiements électroniques		
* Par carte de débit	Par Opération	1,40% frais de change
* Par carte de crédit	Par Opération	1,40% frais de change
Retraits aux distributeurs automatiques de billets ⁷		
* Par carte de débit	Par Opération	2€ + 0,40 % du montant + 1,40% frais de change
* Par carte de crédit	Par Opération	2€ + 0,40% du montant retiré + 1,40% frais de change
Services cartes		
* Opposition carte perdue, volée ou détruite	Illimité	Gratuit
* Remplacement carte perdue, volée ou détruite	Illimité	Gratuit
* Nouveau code PIN	Illimité	Gratuit
* Blocage de carte de crédit (compte bloqué ou provision insuffisante)	Par Opération	14€
Fourniture d'une carte Prepaid	Service non disponible	

5 - Uniquement pour les résidents belges. Maximum 1 carte par compte et par titulaire

6 - Gratuite la première année et ensuite gratuite si au moins 12 transactions par an. Sinon : 25 €/an Classic, 50 €/an Gold, 150 €/an Platinum.

7 - Certains réseaux de distributeurs automatiques de billets peuvent appliquer des frais de retrait ('access fee') à charge du client qui ne dépendent pas de Keytrade Bank en cas de retrait avec une carte de débit / crédit. Ce montant est indiqué sur le distributeur au moment de la transaction et peut varier d'un réseau à l'autre.

Service	Frais
Découverts et services connexes	
Taux débiteur :	
* Facilité de découvert (max 1215€) remboursable dans un délai de 3 mois ⁸ : 9,11%/an (9,50% TAEG ⁹) payable mensuellement.	
* Tout solde débiteur ¹⁰ : Taux débiteur : 10,02%/an payable mensuellement.	
Taux créditeur :	
* Solde en € < 2.500,00 : 0,00 % brut/an	
* Solde en € > 2.500,00 : 0,00 % brut/an	
Autres services	
Assurance-compte	Non disponible
Keytrade Bank vous paye 5 cents par opération effectuée sur votre compte à vue Keytrade Bank ¹¹ .	

8 - Sur demande. Le document "Formulaire de demande de facilité de découvert remboursable dans un délai de maximum 3 mois" est disponible dans le Document centre sur www.keytradebank.be dans la rubrique "Crédit"

9 - Pour exprimer le coût total du crédit pour le consommateur, on utilise le TAEG, c'est-à-dire le Taux Annuel Effectif Global. Grâce à une formule mathématique, en principe tous les frais, (comme par exemple les frais de dossier, les frais de gestion, les commissions pour les intermédiaires de crédit, les frais de carte de crédit, les frais d'assurance, ...) et intérêts que vous devez payer pour effectivement disposer du crédit, sont traduits dans le pourcentage.

10 - Si vous avez un Contrat de facilité de découvert sur compte à vue remboursable dans un délai de maximum 3 mois, le taux d'intérêt s'appliquera lorsque vous avez un solde débiteur de plus de 1.215€ ou lorsque vous ne réglez pas votre débit dans les 3 mois. Si vous n'avez pas de Contrat de facilité de découvert sur compte à vue remboursable dans un délai de maximum 3 mois, le taux d'intérêt sera immédiatement applicable pour tout solde débiteur. Les intérêts débiteurs sont calculés, sur le solde débiteur, selon la méthode nominale, au jour le jour et sur la base d'une année de 365 jours, le jour de l'apparition du solde débiteur étant compris dans le calcul des intérêts.

11 - https://www.keytradebank.be/files/documentcenter/conditions_5eurocent_fr.pdf

ANNEXE - LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRESENTATIFS LIES A UN COMPTE DE PAIEMENT

Terme	Définition
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte en euros utilisé par le client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté lorsqu'il s'agit d'une carte de crédit avec crédit renouvelable.
FOURNITURE D'UNE CARTE PREPAID	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client et qui permet de stocker de la monnaie électronique. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement du montant chargé sur la carte prepaid du client.
RETRAIT D'ESPÈCES EN EUROS	Le client retire des espèces à partir de son compte en euros.
RETRAIT D'ESPÈCES DANS UNE AUTRE DEVISE	Le client retire des espèces à partir de son compte dans une autre devise que l'euro.
VIREMENT EN EUROS	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, en euros dans la zone SEPA.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
DOMICILIATION	Le client autorise quelqu'un d'autre (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenue(s) entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
FACILITE DE DECOUVERT	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut aller en négatif lorsqu'il n'y a plus de liquidités sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
ASSURANCE-COMPTE	Le prestataire de compte offre une assurance liée au compte du client.
EXTRAITS DE COMPTE	Le prestataire de compte fournit une information sur le solde et les transactions du compte du client.